

... pouvait fort bien ne pas être aperçue de l'aiguilleur, car il était nuit, et le tender, non plus que la locomotive, qui était l'objet, n'étaient éclairés à l'arrière. En somme, dans cette circonstance, je ne reconnais que la responsabilité du chef de gare.

D. Est-ce le chef de gare, M. Rouzeau, qui vous donna ces ordres? — R. Lui-même, en personne. Deux minutes de plus, et tout était évité.

M. le substitut : Y avait-il, ce soir-là, une lanterne rouge à l'arrière de votre tender? — R. Il y en a toujours.

M. le substitut : Nous acceptons la proposition.

M. le président : Vous pouvez vous retirer, et vous dispenser de revenir, en nous envoyant votre avis sur l'expérience qui vous est demandée.

M. le substitut : Nous acceptons la proposition.

M. le président : Vous pouvez vous retirer, et vous dispenser de revenir, en nous envoyant votre avis sur l'expérience qui vous est demandée.

M. le substitut : Nous acceptons la proposition.

M. le président : Vous pouvez vous retirer, et vous dispenser de revenir, en nous envoyant votre avis sur l'expérience qui vous est demandée.

M. le substitut : Nous acceptons la proposition.

M. le président : Vous pouvez vous retirer, et vous dispenser de revenir, en nous envoyant votre avis sur l'expérience qui vous est demandée.

M. le substitut : Nous acceptons la proposition.

M. le président : Vous pouvez vous retirer, et vous dispenser de revenir, en nous envoyant votre avis sur l'expérience qui vous est demandée.

M. le substitut : Nous acceptons la proposition.

M. le président : Vous pouvez vous retirer, et vous dispenser de revenir, en nous envoyant votre avis sur l'expérience qui vous est demandée.

M. le substitut : Nous acceptons la proposition.

M. le président : Vous pouvez vous retirer, et vous dispenser de revenir, en nous envoyant votre avis sur l'expérience qui vous est demandée.

M. le substitut : Nous acceptons la proposition.

M. le président : Vous pouvez vous retirer, et vous dispenser de revenir, en nous envoyant votre avis sur l'expérience qui vous est demandée.

M. le substitut : Nous acceptons la proposition.

M. le président : Vous pouvez vous retirer, et vous dispenser de revenir, en nous envoyant votre avis sur l'expérience qui vous est demandée.

M. le substitut : Nous acceptons la proposition.

M. le président : Vous pouvez vous retirer, et vous dispenser de revenir, en nous envoyant votre avis sur l'expérience qui vous est demandée.

M. le substitut : Nous acceptons la proposition.

... vrez-vous les six paires de bottes? Voilà quinze jours que vous avez emporté les fouritures, ça devrait être fait. — Ah ça? me dis-je, c'est un cordonnier à façon. Je n'en fais ni une ni deux, je l'accoste et je lui dis devant l'individu : « Vous m'avez dit que vous étiez brigadier à la Banque. » Le maître cordonnier me regarde, le regarde d'un air étonné qui me fait voir tout de suite que j'avais été trompé, d'autant plus que mon individu se trouble et balbutie. Je demande à l'autre comment se nomme ce particulier; il me répond : « Luchot. »

Alors je saute au collet de mon gaillard, des sergents de ville, passant par là, accourent; je leur explique la chose, si bien qu'il avoue avoir donné un faux nom et une fausse adresse et s'être dit à tort ce qu'il n'est pas, et on l'a arrêté.

Appelé à s'expliquer, Luchot avoue tout; il pleure et raconte la perplexité dans laquelle il s'est trouvé; placé entre son amour-propre et sa débilité, il a cédé à la mauvaise pensée de se procurer des dragées, mais avec l'intention de les payer, dès qu'il recevrait de l'argent.

Son explication a paru sincère; il n'a pas, du reste, d'antécédents judiciaires. Quoi qu'il en soit, le fait étant constant et ayant tous les caractères constitués de l'esqueroquerie, le Tribunal a condamné Luchot à deux mois de prison. Quant au petit Guissard, on a dû lui donner un autre parrain, et les projets de mariage, hélas! sont à vau l'eau.

— Hier matin, en arrivant à son travail dans une maison en construction, rue Neuve-des-Mathurins, 70, le sieur Benoit, sieur de pierres, trouvait cachée sous un bloc une très belle pendule qui devait avoir été apportée là dans le courant de la nuit précédente. Soupçonnant à ce dépôt une origine suspecte, l'honnête ouvrier s'empressa de porter cette pendule chez le commissaire de police de la section de la Madeleine, M. Bellanger, qui ouvrit immédiatement une enquête à ce sujet. Ce magistrat apprit bientôt que la pendule avait été soustraite à l'aide d'escalade dans un appartement au premier étage et non habité en ce moment, d'un hôtel de cette rue; le voleur s'étant introduit par une fenêtre restée ouverte sur la rue. Il est probable que le voleur embarrassé de son butin l'avait caché à l'endroit désigné, avec l'intention de venir le reprendre à une heure plus propice.

— Un vol a été également commis la veille, vers six heures du soir, à l'aide d'escalade et d'effraction, dans un autre hôtel, situé dans les environs de la Bourse. Des malfaiteurs se sont introduits dans une pièce à l'étage supérieur, en passant par une fenêtre dite à tabatière, sur la toiture. Après avoir fracturé les meubles et s'être emparés de tous les objets qu'ils ont trouvés à leur convenance, ils se sont échappés par la même voie, sans avoir été vus ni entendus de personne dans la maison.

— Un accident déplorable est arrivé avant-hier rue des Dames, 39, à Batignolles. Un jeune ouvrier fumiste, nommé Sandrin, âgé de dix-neuf ans, était occupé à des travaux de son état au quatrième étage de cette maison, quand, perdant l'équilibre, il tomba de cette hauteur sur le sol, où il resta étendu sans mouvement. Ce fut inutilement qu'on lui prodigua sur-le-champ les secours les plus pressés; dans la chute, il avait eu les membres brisés et le crâne fracturé, et sa mort avait été immédiate.

DEPARTEMENTS.

Nord (Bouchain). — Un vol des plus audacieux a été commis dernièrement, vers neuf heures du soir, dans le domicile et au préjudice du sieur Charles Laurent, marchand de nouveautés, à Harpes. A l'aide d'un morceau de bois, long de trois mètres, les voleurs ont escaladé un mur de même hauteur. Arrivés au jardin qui se trouve derrière la maison, la même pièce de bois leur a servi de levier pour faire sauter un châssis en fer, scellé dans le mur, puis ils ont brisé un carreau de vitre. Parvenus dans la maison, ils se sont servis d'un ciseau de menuisier pour enlever les serrures des portes. Après avoir barricadé en dedans la porte d'entrée, ils ont pénétré dans la chambre à coucher, brisé les serrures des tiroirs d'un gradin et enlevé d'un de ces tiroirs une somme de 220 francs en billon; ils étaient occupés à forcer un autre tiroir où se trouvaient 11,000 francs en billets de banque et 4,000 francs en or, lorsqu'est arrivé le sieur Laurent, qui avait quitté son domicile pour aller souper chez son père. Les voleurs, en se sauvant, ont laissé la chandelle allumée, abandonné le ciseau et emporté les 220 francs en billon, qui ont été retrouvés dans la cour.

Le sieur Laurent, présumant que les voleurs n'avaient pas, pour se sauver, d'autre issue que celle par où ils étaient entrés, courut sur le derrière de la maison, accompagné du sieur Collet, son voisin. Les deux voleurs franchirent le mur; l'un d'eux était tombé sur le ventre et fut pris par Laurent et Collet. C'est le nommé D..., âgé de vingt-quatre ans et habitant la commune de St-Aubert, canton de Carnières; il a déclaré que son complice était le nommé Ferdinand Del..., âgé de vingt-huit ans, de la même commune. Ces deux individus ont été conduits à la prison de Valenciennes.

— LOIR-ET-CHER. — Nous lisons dans le Journal de Loir-et-Cher :

« Un accident, qui pouvait avoir les plus déplorables conséquences, est arrivé le 19 de ce mois à Vendôme dans la maison où MM. les officiers du 8^e dragons prennent leur pension. Dimanche, le garçon de service avait mis le couvert, et en attendant ses pensionnaires, qui se réunissent à dix heures et demie, la maîtresse de la maison était allée donner un coup d'œil à la table, lorsqu'elle crut entendre, sans s'expliquer dans quelle partie de la maison, un craquement prolongé. Elle n'en tint aucun compte, et, son inspection achevée, elle quitta la salle. A peine en avait-elle franchi le seuil qu'un éboulement fracassant eut lieu et que le plafond de la salle à manger s'éleva tout entier. La panique fut grande, on le comprend, et un sauve-qui-peut général chassa bientôt de l'hôtel maîtres et employés. »

« La police fut avertie aussitôt, et des gardes furent placés aux abords de la maison que la population assiégeait. Par un hasard providentiel, personne n'a péri, n'a été blessé même, mais tout ce qui contenait la salle en meubles, vaisselle et accessoires, a été pulvérisé. On frémit en pensant que quelques instants plus tard une dizaine d'officiers et les personnes attachées à leur service eussent pu périr misérablement ensevelis sous les décombres. »

« Une information a été communiée sur cet événement, qui a causé à Vendôme une émotion facile à comprendre, surtout quand on vient à se rappeler l'ancien maître qui, dans une circonstance identique, traça, il y a quelques années, une honorable famille de cette ville. »

ETRANGER.

ANGLÈTÈRE (Londres). — Michael Callaghan, un voleur émérite, est amené devant M. Seffe, juge de Thames-Police, sous l'inculpation de vol d'une montre au préjudice de M. M'Ewen, charpentier de navires.

M. M'Ewen : J'étais la nuit dernière dans Philpatt-street, écoutant une lecture infâme faite à quelques per-

sonnes assemblées autour d'une espèce de prédicateur. J'entendis donner un soufflet; je me retournai, et ma montre avait disparu. Je saisis cet individu, qui se pressait contre moi, et ma montre tomba à ses pieds.

M. Seffe : L'avez-vous vu prendre votre montre dans le gousset?

M. M'Ewen : Non; mais je ne doute pas qu'il l'ait prise, et qu'elle ne soit tombée de ses mains quand je l'ai saisi au collet.

M. Seffe : Callaghan, qu'avez-vous à répondre?

Callaghan : Je n'ai pas l'habitude de répondre, parce que les réponses peuvent tourner contre celui qui les fait.

M. Seffe : Cela dépend des circonstances. Si vous avez une bonne réponse à donner, il faut la faire.

Callaghan : J'ai l'habitude de ne pas répondre.

M. Seffe : Il me semble que vous êtes déjà venu ici?

Callaghan : Jamais cadenas ni verrou n'a été fermé derrière moi.

M. Seffe : C'est une réponse tout à fait à l'usage des voleurs. Où demeurez-vous et que faites-vous?

Callaghan : Je ne veux pas m'exposer au déplaisir de mes parents en répondant à ces deux questions.

M. Seffe : Vous n'encourez pas leur déplaisir pour avoir comparu à cette barre, si vous y êtes venu innocent. Voyons, où demeurez-vous?

Callaghan : Quelque part, je suppose.

M. Seffe : Eh bien! vous resterez en prison jusqu'à la semaine prochaine; si, dans huit jours, vous ne voulez pas être plus communicatif, je vous ajournerai encore.

Bourse de Paris du 1^{er} Octobre 1858.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes Au comptant, 3 0/0, 4 1/2, etc.

AU COMPTANT.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes 3 0/0, 4 1/2, etc.

FONDS ÉTRANGERS.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes Piémont, 3 0/0 1857, etc.

VALEURS DIVERSES.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes Oblig. 3 0/0 1853, etc.

A TERME.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes 3 0/0, 4 1/2 0/0 1852, etc.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Table with 2 columns: Station and Price. Includes Paris à Orléans, Nord (ancien), etc.

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

Par suite de la suppression des quarantaines dans tous les ports d'Italie, il sera effectué de Marseille, le lundi de chaque semaine, à midi, un départ supplémentaire pour Gènes, Livourne, Civita-Vecchia et Naples.

Le service de la côte d'Italie est réglé ainsi qu'il suit : Ligne réglementaire : Départ pour Gènes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine et Malte, le jeudi, à heures du matin.

Ligne directe : Départ pour Civita-Vecchia et Naples (directement), le lundi, à dix heures du soir.

Ligne supplémentaire : Départ pour Gènes, Livourne, Civita-Vecchia, le lundi, à midi.

M. Bonnard, notaire à Chartres (Eure-et-Loir), a une communication importante à faire à M. Jacques-Rousseau Dailier, ayant habité Beauvais (Oise), ou à ses descendants en ligne directe.

— Samedi, au théâtre Français, spectacle demandé : La Calomnie et l'Oncle de Sicione, avec MM. Régnier, Leroux, Monroze, Bressant, Mmes Bonval, Filé et Favart. Au premier jour, rentrée de M. Samson et de Mlle Brohan.

